**Relevé des décisions du 23 octobre 2020 et Ordre du jour du 6 novembre**

**Elus présents** : Daniel FORESTIER – François DAUPHIN - Jean SAVINEL - Guy GORBINET - Simon RODIER - Didier LIENNART - Marc MÉNAGER - Valérie PRUNIER.

**Absent(s)** : Stéphanie ALLEGRE-CARTIER.

**Techniciens** : Olivier GALLO-SELVA – Snéjana GUCESKI.

**………………………………………….**

**Relevé des décisions du Bureau :**

* Le bureau émet un avis favorable pour candidater à l’appel à projet « Petites villes de demain ».
* Crise sanitaire : Il a été demandé aux agents du service culture d’annuler tous les spectacles programmés et ce jusqu’à la fin de l’année. Dans ce contexte, afin de ne pas placer en plus grande fragilité les compagnies et autres prestataires envers lesquels la Communauté a pris des engagements, le vice-président à l’action culturelle propose la mise en place de "clauses Covid", dont, entre autres, la possibilité de versement d'un acompte à la date initialement prévue pour chacune des manifestations dans l'optique de leur report. Le Bureau se montre favorable à ce type de mesure en indiquant que les prestations ont vocation à être intégralement payées pour les contrats déjà signés. Par ailleurs, il demande à que le pôle culturel prenne garde à ne pas multiplier les nouveaux contrats.

Enfance-jeunesse : toutes les sorties en lieux clos doivent être annulées.

Le conseil communautaire du 19 novembre est annulé. Le Conseil du 3 décembre se tiendra en huis clos, dans le gymnase d’Arlanc, afin que les mesures de distanciation soient respectées.

* Décision sur présentation des projets en conseil : Le bureau décide que dorénavant, seuls les projets finalisés seront présentés devant le conseil, même lorsqu’il s’agira de demander des subventions. Il ne souhaite plus réagir en fonction des aubaines financières proposées par l’Etat, mais bien en fonction des projets définis et approuvés par les instances communautaires.
* Le Bureau émet un avis favorable pour que la Médiathèque de Cunlhat soit maintenue dans ses locaux, et que des travaux de rafraichissement soient effectués.
* Le bureau émet un avis favorable pour que seule une maison de santé soit réalisée à Cunlhat.

**Relevé des décisions prises par délégations données au Président :**

* Tarifs piscine
* Exonération des loyers espace de santé de Saint-Germain l’Herm
* Aménagement d’un espace aqualudique : approbation d’avenants
* Espace de ski nordique : tarification des secours
* Attribution de marché collecte de verre.

**Prochain Bureau :** Vendredi 6 novembre.

Ordre du jour :

* Enoncé des exigences « projet de méthanisation »
* Plan Climat Air Energie du Territoire : méthodologie
* Transfert de compétence « eau et assainissement ».